

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU
DEVELOPPEMENT RURAL

Direction de la Formation, de la
Recherche et de la Vulgarisation

Guide méthodologique
à l'usage des Vulgarisateurs



Sous Direction de la Vulgarisation

DFRV 2012

Tables des matières

Introduction

Objectifs du guide

- 1- Qu'est ce que la vulgarisation
- 2- Principes de la vulgarisation
- 3- Rôle du vulgarisateur
- 4- Missions du vulgarisateur
- 5- Milieu d'intervention du vulgarisateur
- 6- Partenaires privilégiés
- 7- Méthode de travail du vulgarisateur :
 - Que doit savoir le vulgarisateur
 - Que doit éviter le vulgarisateur
 - Que doit faire le vulgarisateur
- 8- Formation du vulgarisateur
- 9- Profil du vulgarisateur agricole
- 10- Les méthodes de vulgarisation :
 - 10.1. Les méthodes individuelles
 - 10.2. Les méthodes de masse
- 11- Vers des approches plus participatives
- 12- Les méthodes participatives d'apprentissage
 - Apprentissage participatif
 - Caractéristique de l'apprentissage participatif
 - Avantage de l'apprentissage participatif
 - Rôle du vulgarisateur dans l'approche participative
- 13- Concrétisation et délimitation du terme « vulgarisation »

-Annexe : Statut du vulgarisateur, Glossaire

-Bibliographie

Préface

Partout, il est clairement établi que la vulgarisation est indispensable au processus d'accélération de l'adoption des innovations et du progrès technique. Le développement se fonde en grande partie, sur la diffusion d'idées nouvelles et d'innovations propres à influencer positivement le développement. Une vulgarisation efficace s'appuie sur la recherche, sur la formation et sur le crédit, lesquels, constituent des éléments essentiels pour assurer un développement rapide.

La position du vulgarisateur dans ce processus en constante évolution est assez délicate. En tant qu'homme de communication, il joue le rôle d'interface entre les services de vulgarisation auxquels il appartient et les producteurs auxquels il s'adresse.

Dans une approche participative de vulgarisation, le vulgarisateur joue le rôle de facilitateur et d'accompagnateur des agriculteurs, et des populations rurales, dans l'identification de leurs contraintes et les voies et moyens de les résoudre.

Se trouvant en permanence au contact des populations rurales, sa fonction lui impose donc des compétences qui relèvent d'une part, du domaine de la sociologie rurale, de la psychologie, de l'économie, de l'agronomie et bien d'autres disciplines liées à ses activités professionnelles, d'autre part.

Par ailleurs, le vulgarisateur joue un rôle social et humain qui se traduit par la recherche de la promotion humaine, son adaptation au milieu social dans lequel il vit, par la création d'un climat de compréhension, de confiance et même d'amitié si nécessaire.

Le rôle du vulgarisateur est d'être au service de son groupement, d'œuvrer avec le plus d'agriculteurs possible, de favoriser le travail de groupe. Pour ce faire, le vulgarisateur doit avoir l'esprit d'observation et d'objectivité, être dynamique, simple et responsable.

Le vulgarisateur, membre de la communauté, doit posséder les facultés liées aux contacts humains collectifs et individuels. Pour s'adapter au milieu, dans lequel,

il opère, le vulgarisateur devra être discret et respectueux des agriculteurs avec lesquels, il noue des relations de confiance et de crédibilité. Il devra s'efforcer à apporter un service égal à tous les membres du groupement. En créant un climat de confiance, il facilitera l'harmonie des groupes et veillera à ce que les personnes s'y trouvent à l'aise.

Dans la pratique quotidienne, les agriculteurs attendent du vulgarisateur :

- *Un conseil formateur et informateur* à la fois de telle manière que la vulgarisation soit perçue comme une école de formation. C'est une démarche pédagogique partant du réel et s'y ressourçant toujours ;
- *Un conseil permanent et évolutif* qui constitue une conséquence de la multiplicité et du développement des besoins et des techniques ;
- *Un conseil global et spécialisé* à tel point que le conseil devra tenir compte de plus en plus de l'unité de l'exploitation et de toutes ses composantes. C'est une approche globale menée dans l'exploitation ;
- *Un conseil aux différents niveaux* de perception des groupes, des individus et adoptable par les agriculteurs
- Enfin, *un conseil objectif et humain*, de telle sorte que le vulgarisateur doit être suffisamment proche de l'exploitant pour le connaître et suffisamment éloigné pour avoir un certain recul vis-à-vis de son exploitation.

Mohammed KHIATI

Sous Directeur de la Vulgarisation (MADR)

Introduction

De nos jours, la vulgarisation agricole est devenue une activité courante et constitue la pièce maîtresse dans la mise en œuvre des politiques agricoles et rurales de développement visant à améliorer les conditions de vie des populations rurales.

La vulgarisation agricole a fait et fait encore l'objet d'une abondante littérature pour cerner sa signification et ses champs d'application ; en ce sens que l'évolution des techniques et des approches en matière de développement agricole et rural, connaissent elles aussi une évolution vertigineuse.

Les approches basées uniquement sur le volet technique de développement de filières, ont montré leurs limites, car elles n'ont pas intégré à leur raisonnement l'environnement socio-économique et culturel dans lequel vit l'agriculteur.

Ce guide tente d'apporter une nouvelle vision du travail que doit effectuer le vulgarisateur, par l'introduction de nouvelles approches du monde rural.

Objectif Du Guide

Ce guide est un instrument destiné à aider le vulgarisateur dans l'accomplissement de ses tâches quotidiennes. C'est un opuscule pour orienter le vulgarisateur dans la conduite de ses activités de terrain, sachant toutefois que ce dernier est doté d'outils et de canevas de gestion de la vulgarisation sur le terrain.

Globalement, le présent guide a pour objet :

-  D'harmoniser et de faciliter le travail des vulgarisateurs ;
-  De clarifier les missions et les fonctions des vulgarisateurs.
-  D'actualiser les connaissances des vulgarisateurs en matière d'approches et de conduite des actions.

1. Qu'est ce que la vulgarisation ?

• Le concept :

La vulgarisation se prête à toutes sortes d'interprétations, il n'existe pas une définition unique, universellement acceptée et applicable à toutes les situations. Il s'agit du reste d'un concept dynamique, en ce sens que l'idée que l'on s'en fait se modifie constamment.

- La vulgarisation est un mode de formation pragmatique qui s'adresse à la population rurale et lui apporte les conseils et les informations susceptibles de l'aider à résoudre ses problèmes.
- La vulgarisation a également pour but d'améliorer le rendement de l'exploitation familiale, d'accroître la production et d'élever de façon générale le niveau de vie des ménages ruraux.
- La vulgarisation a pour objectif de modifier la vision que l'agriculteur a de ses difficultés. Elle ne s'intéresse pas seulement aux réalisations matérielles et économiques ; mais aussi au développement des populations rurales elles-mêmes.
- La vulgarisation consiste à travailler auprès des ruraux afin d'améliorer leurs conditions d'existence. Cela implique une aide aux agriculteurs pour augmenter leur productivité tout en les rendant plus aptes à prendre en main leur développement futur.

2. Principe de la vulgarisation :

Agir de concert avec la population et non à sa place :

- Le vulgarisateur travaille auprès des ruraux, qui seuls peuvent choisir leur mode d'exploitation comme leur mode de vie, et il n'appartient pas à l'agent de vulgarisation d'en décider pour eux.
- Les ruraux peuvent prendre et prennent effectivement des décisions sages au sujet de leurs problèmes s'ils reçoivent toutes les informations nécessaires.

- Vulgariser, c'est communiquer des faits, aider la population à résoudre ses problèmes et encourager les agriculteurs à prendre des décisions. Les programmes et décisions arrêtés par les intéressés leur inspirent davantage confiance que ceux qu'on leur impose.

Responsabilité de la vulgarisation envers sa clientèle :

- Les services de la vulgarisation et leurs agents dépendent :
 - D'une part, ils relèvent d'instances supérieures qui définissent les politiques de développement rural, et ils sont tenus de se conformer dans leur travail aux orientations et aux instructions officielles.
 - D'autre part, ils sont à la disposition de la population rurale et ont pour mission de répondre à ses besoins dans le secteur de leur compétence.

Les programmes de vulgarisation se fondent donc aussi bien sur les besoins des populations que sur les nécessités techniques et économiques nationales. Le rôle du vulgarisateur est de faire coïncider ces différentes exigences.

La vulgarisation suppose des échanges réciproques :

La vulgarisation n'est pas un sens unique consistant pour l'agent à transmettre savoir et idées à l'agriculteur et à sa famille.

La vulgarisation constitue un trait d'union entre agriculteurs et chercheurs, elle fait le lien entre les deux, d'une part elle transmet les résultats produits par la recherche sous forme de conseils, aux agriculteurs, et d'autre part elle apporte des informations du milieu agricole et rural sous forme d'idées et de suggestions qu'elle transmet à la recherche.

Cela implique que le vulgarisateur devrait être prêt à recevoir des avis aussi bien qu'à en donner.

Les échanges entre chercheurs, vulgarisateurs et exploitants sont indispensables à une bonne pratique de la vulgarisation, et constituent donc un principe fondamental.

Coopération avec d'autres organismes de développement rural :

Dans les zones rurales, les services de vulgarisation devraient travailler en étroite collaboration avec les autres organismes qui jouent un rôle de premier plan auprès

de l'agriculteur et sa famille. La vulgarisation n'est qu'une des nombreuses activités -d'ordre économique, social culturel et politique qui visent à améliorer la société rurale. Les services de vulgarisation doivent donc être prêts à collaborer avec toutes les organisations gouvernementales ou non gouvernementales compétentes. Cette coopération doit être instaurée avec les organismes suivants :

- **Institutions politiques** et dirigeants locaux, dont le soutien actif sera sur place fort utile à l'agent de vulgarisation pour établir un bon contact avec les agriculteurs.
- **Organismes de services**, fournissant par exemple, les facteurs de production agricole ou autres, le crédit ou les services de communication...etc.
- **Services de santé**, capables de renseigner l'agent sur les problèmes locaux de santé.
- **Etablissements scolaires locaux**, grâce auxquels l'agent pourra prendre en main les futurs agriculteurs et commencer à leur inculquer très tôt les connaissances et le savoir-faire dont ils auront besoin pour exercer leur métier.
- **Services de développement communautaire**, dont les objectifs sont très proches de ceux du travail éducatif du vulgarisateur. Celui-ci travaille souvent en étroite collaboration avec les agents du développement communautaire pour déterminer les obstacles d'ordre social ou culturel qui s'opposent au changement et inciter à réaliser des programmes d'action collective.
- Sur le terrain, il est essentiel que le vulgarisateur sache ce que font ses collègues des autres services et ministères, lesquels doivent de leur côté comprendre le sens de son action. Une coopération étroite permet non seulement d'éviter les doubles emplois, mais offre les moyens d'exécuter des programmes intégrés au niveau des exploitations.

3. Rôle du vulgarisateur :

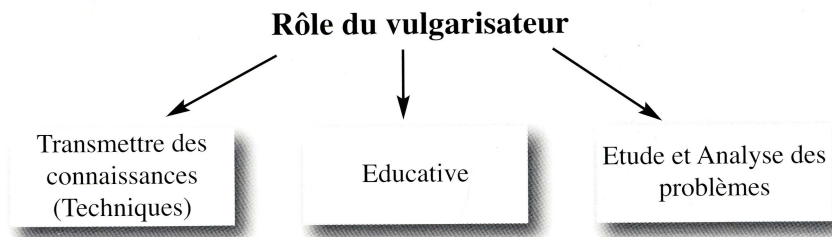
Avant toute chose, il faut savoir qu'il n'existe pas de rôle type approprié à toutes les situations. Le vulgarisateur est en somme l'homme clé de tout le processus de vulgarisation ; son efficacité est souvent le facteur décisif dans la réussite ou l'échec d'un programme de vulgarisation.

- Le rôle du vulgarisateur consiste essentiellement à collaborer de diverses façons avec la population concernée. Il se noue souvent une relation très intime, qui requiert beaucoup de tact et de souplesse.
- Agent du changement : intervient auprès des agriculteurs et de leur famille pour les aider à améliorer leur existence. Son intervention se fait au cas par cas, il adopte la position ou le rôle qui convient, en fonction des circonstances.
- Conseiller de groupe : renforce l'esprit d'initiative, les capacités d'organisation et de planification de la population en général et des agriculteurs en particulier.
- Agent de liaison : faciliter la communication entre les agriculteurs et les services de développement de l'administration ou des organisations non gouvernementales (ONG), telles que les banques, les services de vulgarisation et les organes de distributions des intrants.

Le travail du vulgarisateur s'inscrit dans des domaines tels que les solutions techniques, qui peuvent être de nature soit à :

a- Modifier un comportement : assistance technique et vulgarisation technologique afin d'encourager les changements d'attitude de la part des agriculteurs et d'améliorer leur aptitude à adopter les innovations.

b- Apporter une innovation : apprendre à poser les problèmes, à analyser des solutions alternatives et à utiliser des méthodes de travail plus rationnelles et efficaces. Amélioration des techniques appliquées aux Cultures et introduction de nouvelles techniques, tout en évaluant les répercussions économiques et ou l'amélioration des conditions de travail sur la base de références technico-économiques locales rigoureuses.



Source : FAO - Rome, 1986

4. Missions du vulgarisateur :

- ✓ L'aide technique matérielle, juridique et morale ;
- ✓ La vulgarisation des méthodes d'exploitation ;
- ✓ La démonstration de réalisations pratiques permettant de démontrer l'efficacité de certaines technologies ;
- ✓ L'organisation de conférences, colloques, démonstrations, émissions de radio, et en général, tout ce qui peut améliorer le niveau de connaissance de l'agriculteur.

5. Milieu d'intervention du vulgarisateur :

La société rurale : l'habitat, la population et les familles, les institutions qui agissent dans les zones rurales, en particulier celles à caractères agricoles, les problèmes plus significatifs de structures, d'utilisations insuffisantes des facteurs de production ; la politique agricole, le commerce intérieur et extérieur de produits agricoles.

6. Partenaires privilégiés :

👉 Les agriculteurs

Le vulgarisateur ne peut prétendre intervenir efficacement s'il ne connaît pas les agriculteurs de sa commune. Cette connaissance s'intéresse aux aspects sociologiques, au milieu physique et structurel et au mode de faire valoir.

Nous citerons ici quelques exemples relatifs aux renseignements que devra réunir le vulgarisateur pour mieux approcher la population rurale et notamment les agriculteurs.

Exemples de renseignements à réunir :

- Conditions de vie des différents groupes socio-économiques formant la communauté ;
- Besoins de la communauté ;
- Comment la communauté résout-elle ses problèmes -par exemple, fait-elle appel aux méthodes traditionnelles ou à une participation collective, ou bien à l'assistance d'organisations extérieures ?
- Structure sociale de la communauté –qui parle à qui et pourquoi ?
- Structures du pouvoir dans la communauté -qui sont les chefs de file et les faiseurs d'opinion ?
- Organisations d'hommes ou de femmes (soit mixtes, soit séparées), officielles et officieuses ?
- Liens entre la communauté et les fournisseurs de services qui les contrôlent ?

La profession :

Le vulgarisateur doit connaître parfaitement sa constitution (sa composante) son fonctionnement, son influence et si possible son efficacité à mobiliser les agriculteurs.

La station expérimentale

La station expérimentale constitue pour le vulgarisateur la source essentielle et principale de ses solutions techniques. A ce titre, il doit :

- Formuler et présenter clairement les problèmes techniques posés par les agriculteurs de sa région.
- Véhiculer les solutions techniques mises au point en station aux agriculteurs en procédant à une adaptation s'il le juge nécessaire.

La direction des services agricoles (DSA)

Le vulgarisateur doit être en rapport constant avec la Direction des Services Agricoles car c'est elle qui est responsable :

- ✓ du développement agricole et rural de la wilaya ;
- ✓ de la coordination des programmes de développement de la Wilaya ;
- ✓ de l'information, des solutions et aussi de la répercussion des problèmes des agriculteurs aux structures et institutions concernées.

7. Méthode de travail du vulgarisateur :

Le vulgarisateur en tant que conseiller doit :

- Disposer d'un capital connaissance suffisamment et éprouvé ;
- Etre crédible et discret, c'est une personne à qui on peut confier ses problèmes ;
- Faire preuve d'imagination et de dynamisme ;
- Favoriser les initiatives qu'il estime positives.

L'efficacité de son travail repose sur la qualité de ses relations, cet aspect relationnel de son rôle doit être apprécié dans :

- L'animation qu'il effectue sur le terrain ;
- La concertation qu'il établit entre les différents agents concernés ;
- La capacité de déploiement sur un maximum de points cibles.

Le vulgarisateur doit savoir que :

- L'image qu'il donne de lui-même à la population de sa zone d'action est importante ;
- Les liens de confiance qu'il doit tisser avec la communauté locale, les institutions locales et les chefs des communautés sont la clé de la réussite ;
- Qu'il est agent officiel qui se fixe comme mission l'exécution des orientations mais doit tisser, par le biais de son interaction quotidienne avec les agriculteurs et la population, un lien amical basé sur la confiance.

Le vulgarisateur doit éviter :

- ✓ de prendre part dans les conflits sociaux ;
- ✓ de s'attacher aux problèmes fonciers.

Pour que l'action du vulgarisateur soit efficace, le vulgarisateur doit :

- Posséder une certaine expérience du travail avec les ruraux et les organisations locales rurales ;
- Etre familiarisé avec les problèmes des ruraux et être fortement motivé pour partager leur vie, leurs travaux, et les aider, au quotidien. Aussi connaître la langue et la culture de la zone d'action où il intervient ;

- Apprendre à préparer et à effectuer des enquêtes à l'échelon des villages et des ménages, à résoudre les problèmes rencontrés sur le terrain et à collaborer avec d'autres organismes de développement et de services.

Le vulgarisateur devra à chaque fois qu'il présentera une solution s'assurer qu'elle correspond à la réalité de l'agriculture et qu'elle soit accessible.

La transmission, du savoir-faire ou du message peut se faire de différentes façons.

- ☐ S'il s'agit d'un problème commun à un groupe d'agriculteurs : la forme à privilégier est le regroupement.
- ☐ S'il s'agit d'un problème particulier : un traitement spécifique est nécessaire.

Pour faire passer le message choisi, le vulgarisateur a recours :

- à la démonstration sur la parcelle d'un cas précis,
- à l'organisation de journées d'information,
- au suivi personnalisé de l'exploitation.

8. Formation des vulgarisateurs :

Face aux nouvelles exigences du secteur agricole et de la société rurale, le vulgarisateur agricole doit avoir reçu une formation qui facilite sa capacité à s'adapter.

Aussi la mission qui est confiée au vulgarisateur lui impose en particulier, d'être formé en technique agricole, à l'organisation dans les domaines : de la planification et de la mise en œuvre des activités de production du transfert des technologies appropriées, de la commercialisation et des techniques de communication ainsi qu'à la prise d'initiative, à la constitution d'équipes, à la comptabilité et à l'établissement de rapports.

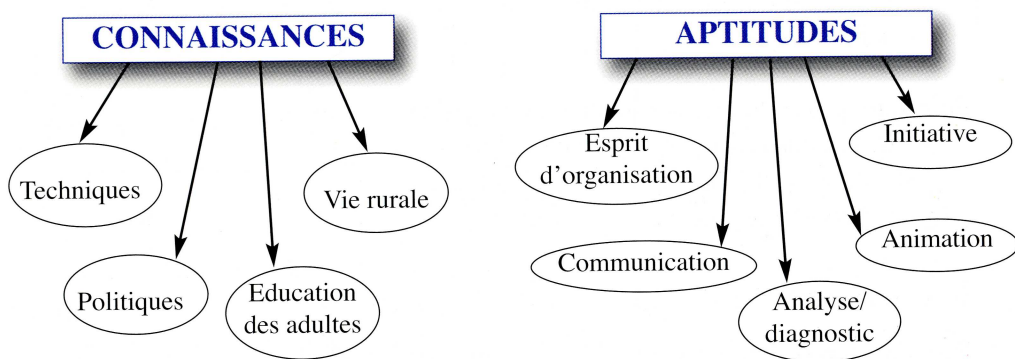
Elle lui impose aussi d'être formé en développement communautaire et rural.

9. Profil professionnel du vulgarisateur agricole :

- Etre excellent en communication et savoir transmettre ses connaissances ;
- Savoir persuader l'agriculteur à accepter les changements et le développement ;

- Maîtriser les techniques de formation professionnelle agricole :
 - ✓ être un spécialiste des techniques agricoles, (Formation de base solide) ;
 - ✓ avoir des méthodes de travail adapté aux exigences actuelles ;
 - ✓ avoir de bonnes connaissances de base en gestion, système Coopératif, etc.

Profil du vulgarisateur



Source : FAO - Rome, 1986

10. Les méthodes de vulgarisation :

La vulgarisation agricole a connu durant les 50 dernières années, une nette évolution dans sa conception, ses approches et ses méthodes.

D'une vulgarisation ascendante, techniciste et diffusionniste ne s'occupant que de transfert technologique, on est passé à une vulgarisation plus englobante, prenant en charge aussi bien les volets techniques de conduite des cultures et des élevages, que des volets relatifs à la gestion, à la santé, à l'organisation professionnelle, à la préservation des ressources naturelles (environnement et durabilité) etc.

Les méthodes participatives qui ont vu le jour à partir de la fin des années 1980 du siècle dernier, ont engendré une nouvelle perception du monde rural

et une révision des approches et des méthodes de vulgarisation et de communication en milieu rural. La vulgarisation serait :

- ❑ **Participative** : Les partenaires prennent une part active au processus de vulgarisation ;
- ❑ **Orientée en fonction du problème** : Les problèmes de nos partenaires se situent au premier plan ;
- ❑ **Orientée en fonction de groupe cible** : La vulgarisation est guidée en fonction des conditions de vie des partenaires.

Dans cette optique, la vulgarisation ne consiste pas seulement à montrer des voies pour atteindre certains objectifs, mais elle doit aussi trouver un juste équilibre entre des objectifs contradictoires. (Agriculteurs- Etat)

Dans un monde rural en pleine mutation, quelles seraient les méthodes de vulgarisation les plus adéquates ? A priori il n'y a pas de recette et la réussite d'une action de vulgarisation dépend beaucoup de l'emploi de la méthode adéquate.

Les chercheurs ont identifié une multitude de méthodes, allant du conseil individuel à l'émission de télévision. Chacune de ces méthodes a ses caractéristiques, ses atouts et ses limites, et c'est au vulgarisateur de choisir selon l'objectif, la nature du message et le public ciblé, laquelle ou lesquelles de ces méthodes à utiliser.

a. Les principales méthodes utilisées

- Conseil individuel (entretien) ;
- Conseil de groupe ;
- Visite aux champs ;
- Démonstration ;
- Visite/ Excursion ;
- Cours / Stage de formation ;
- Théâtre ;
- Réunion d'agriculteurs / Journée d'information ;
- Emission de télévision ;
- Emission radiophonique ;
- Exposition agricole ;
- Concours.

10.1. Les méthodes individuelles (vulgarisation rapprochée)

A) Le conseil individuel (entretien)

C'est une préoccupation concrète des personnes conseillées qui se trouve au centre des discussions (techniques, économiques, sociales, organisationnelles)

Principes :

- La perception du problème de la personne concernée est décisive ;
- Préserver le caractère confidentiel (ne pas prendre de notes au cours de l'entretien) ;
- Tenir ses promesses ;
- De préférence poser des questions, plutôt que de parler ;

Liste des questions :

- ☞ Comment peut-on établir le contact avec des agriculteurs individuellement ?
- ☞ Quels sont les thèmes de vulgarisation qui exigent des conseils individuels ?
- ☞ Quels sont les avantages qu'apporte le conseil individuel ?
- ☞ Quelles sont les attitudes qui aident le vulgarisateur au cours de l'entretien individuel ?
- ☞ Quelles sont les erreurs que le vulgarisateur devrait éviter au cours de l'entretien individuel ?

B) Conseils de groupe

Les conseils de groupe conviennent en particulier à la discussion de problèmes qui concernent un groupe de façon similaire (depuis la prise de conscience jusqu'à la solution du problème).

Principes

- ☞ Les agriculteurs doivent identifier eux-mêmes leurs problèmes ;
- ☞ Le problème est partagé par l'ensemble du groupe ;
- ☞ 20 personnes au maximum ;
- ☞ Annoncer le thème et le programme à l'avance ;
- ☞ Arriver à l'heure ;
- ☞ Préparer l'ensemble des aides qui permettent de mieux animer le groupe.

